

REMERA

Registre des Malformations en Rhône Alpes

Paris, le 16 décembre 2011

Madame la Directrice Générale de l'InVS,
Monsieur le Directeur Général de l'Inserm,

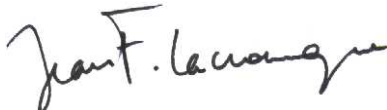
Par lettre électronique datée du 9 décembre 2011, reçue le 15, vous m'informez de l'avis défavorable du Comité National des Registres à la requalification du registre Remera, dont je préside le Conseil d'Administration. Cet avis repose sur 4 critères qui ont chacun une valeur indiscutable et j'admettrais qu'ils constituent bien un motif de déqualification s'il s'avérait que Remera ait manqué à l'un ou l'autre d'entre eux.

Or, à notre grande stupéfaction, les affirmations sur lesquelles se fonde cette décision sont totalement erronées, comme nous en faisons l'analyse ci-jointe. Deux hypothèses peuvent dès lors être discutées : celle d'une cause pré-jugée, en faveur de laquelle plaident les commentaires de l'auditrice que l'InVS a diligentée en septembre 2011 pour le compte du Comité National des Registres, ¹ ou encore celle d'une simple erreur de dossier, si l'on se réfère au contraste entre la réalité des choses, attestée par de nombreux témoins, et la formulation des reproches qui motiveraient votre décision.

Vous pouvez imaginer les conséquences dramatiques, pour le personnel de Remera et pour la mission scientifique qu'il assure, de la confirmation de votre verdict, d'autant plus injuste que nous avons souscrit, dans les difficultés que vous avez bien voulu reconnaître, à toutes vos exigences d'ordre administratif pour assurer une continuité de notre travail ; nous avons trouvé une solution d'adossement à une structure publique comme vous le souhaitiez, nous avons soumis nos comptes à l'examen de la Direction des Finances Publiques, nous avons assuré un déménagement afin de réduire nos coûts, nous avons engagé un programme scientifique ambitieux qui nous a permis d'accumuler les publications... Tous efforts remarquables qui ont amené notre récent Conseil d'Administration à formuler un satisfecit unanime devant ce que nous pensions être une sérénité retrouvée ...

Je ne saurais dire le désarroi actuel de l'équipe de REMERA, qui a toute ma confiance et que j'aiderai dans toute la mesure de mes possibilités, notamment en réagissant directement auprès des Ministres concernés, des associations savantes et des médias, si nous ne trouvons pas une issue favorable dans les plus courts délais.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale et Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma sincère considération



Pr Jean-François LACRONIQUE
Président du C.A. de REMERA

¹ : « Je suis très mal à l'aise pour réaliser cet audit car d'un côté je dois apprécier la qualité du travail fourni et d'un autre, je sais que l'InVS souhaite se désengager de ses financements. A terme, il n'y aura plus de financement et c'est donc un bien mauvais rôle que le mien »